

Les décisions qui ont été retenues en réunion interne

Rencontre Solidaire dans le cadre des Rencontres de Structuration du Milieu associatif du **Salon des Solidarités** qui s'est déroulé du 19 au 21 mai 2016 à Paris Portes de Versailles.

Les intervenants, **Stéphane BOURCIER et Sophie POISSONNIER**, courtiers en assurances de Gras Savoye sont intervenus sur les risques liés aux actions d'une association et l'importance **des assurances**.

❖ **Power point et fiche de synthèse mis à disposition** (cf documents joints)

❖ Echanges lors de la Rencontre Solidaire :

Cabinet Gras Savoye : Présent dans plusieurs pays du monde : courtiers en assurances qui apportent des conseils en fonctions des besoins exprimés. Ils sont mandataires de leurs clients.

Les courtiers s'adaptent davantage aux besoins que les assureurs. La majorité des assureurs manquent de connaissances dans le domaine des associations en particulier pour leurs missions à l'étranger.

6 contrats d'assurances pour les associations : « *Pas d'obligation légale mais morale* »

• **Responsabilité Civile Association :**

- Protège en cas de dommages corporels, physiques, matériels et immatériels causés aux autres (vols, dommages, accidents, casses...)

Frontière entre le bénévole et la personne qui agit individuellement est parfois floue.

Pour couvrir le bénévole, il faut : (un écrit ou mail prouvant la mission)

- Une fiche de mission
- Une feuille de présence avec signatures

Il n'est pas obligatoire qu'il ait payé une cotisation pour être couvert.

• **Extension Responsabilité Employeur :**

Responsabilité des 15 co-présidents (HUMANIS)

• **Responsabilité Civile des dirigeants d'association :**

Dirigeants de droits, de faits et assurés additionnels.

• **Assurance Accident-Mission** : garantie dans les pays du monde entier

Pour partir il faut toujours un ordre de mission écrit ou par mail.

Au niveau moral mais non légal, il est de la responsabilité des associations de vérifier que leurs bénévoles ont bien des RC personnelles.

- Comment combiner l'assurance personnelle du bénévole et l'assurance de l'association ? Ne pas déclarer les sinistres deux fois.

Avant une mission : se déclarer auprès des ambassades.

Contrat mission = sécurise les membres lors d'un accident qui a lieu lors d'une mission

• **Assurance dommages aux biens**

• **Garantie annulation d'évènement**

Perspectives

- Gras Savoye propose une offre pour les missions en France et à l'étranger. Tarifs préférentiels pour les associations ?
- Faire un contrat cadre qui pourrait servir aux membres d'HUMANIS.
- Mettre sur Humanis info le contact de Gras Savoye, Sophie POISSONNIER : sophie.poissonnier@grassavoye.com